

Circulaire du 31 août relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 - 2030

TRIPLE OBJECTIF

- **Simplifier et accélérer l'action publique ;**
- **Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants** (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics,...)
- **Maitriser la mobilisation des acteurs publics et privés, rendre plus lisible le rôle de l'état.**

STRATÉGIE

- **Appui et articulation entre les différents dispositifs de la politique de la ville ;**
- **Intégration d'un volet investissement de soutien aux projets identifiés par les habitants ;**
- **Identifier, mobiliser et accompagner les acteurs privés en lien avec l'emploi et entrepreneuriat, équipement et cadre de vie ;**
- **Articulation avec les autres stratégies : renforcer la coordination des interventions publiques dans une logique de parcours**

FINANCEMENTS

- **Territoires en situation de décrochage / Quartiers en veille : Crédit du BOP départemental 147, alloué à 2,5%**
- **CPO : minimum de 50 % de convention** (associations de proximité, petites associations, PRE) ;
- **Evaluation et impact des actions :** intégration, de clauses relatives à la production - Mise à disposition et accès aux données des cosignataires

ENGAGEMENTS 2030

METHODOLOGIE

- **Constitution en 2 parties :**
 - Thématiques transversales
 - Projets spécifiques par QPV.
- **Elaboration avec l'ensemble des acteurs locaux** (publics ; privés ; habitants).
- **Recentrage sur les enjeux locaux les plus prégnants + enjeux limités.**

CALENDRIER

31 OCTOBRE 2023

FIN DE LA CONCERNATION CITOYENNE

31 DÉCEMBRE 2023

- **PUBLICATION DU DECRET FIXANT LA LISTE DES QPV**
- **DEFINITION DES GRANDES PRIORITES**

31 MARS 2023

FINALISATION DES CONTRATS DE VILLE

2027

ACTUALISATION DES CONTRATS DE VILLE

COMMUNICATION



**Transmission charte graphique
Logo Quartiers 2030**